



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.6

Numéro de la demande : 2010-0878
Demande : Propriétés chimiques d'une nouvelle préparation commerciale – Nouvelle combinaison de matières actives de qualité technique (MAQT)
Produit : Raid insecticide contre les insectes rampants 3
Numéro d'homologation : 30357
Matière active (m. a.) : Pyréthrinés (PYR), butoxyde de pipéronyle (PBU) et cyfluthrine (CXF)
Numéro de document de l'ARLA : 2122318

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, Raid insecticide contre les insectes rampants 3, avec une nouvelle combinaison de matières actives homologuées, pyréthrinés, butoxyde de pipéronyle et cyfluthrine. Raid insecticide contre les insectes rampants 3 a été proposé pour être utilisé à l'intérieur par suppression directe et suppression à effet rémanent des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées, coccinelles asiatiques multicolores, mille-pattes, poissons d'argent et grillons.

Évaluation des propriétés chimiques

Raid insecticide contre les insectes rampants 3 se présente comme un produit sous pression contenant des pyréthrinés à une concentration nominale de 0,20 %, du butoxyde de pipéronyle à une concentration nominale de 0,48 %, et de la cyfluthrine à une concentration nominale de 0,05 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,915 g/cm³ et un pH de 5,92. Les exigences en matière de propriétés chimiques du Raid insecticide contre les insectes rampants 3 sont remplies.

Évaluations sanitaires

Raid insecticide contre les insectes rampants 3 présente une faible toxicité aiguë par voie orale, par voie cutanée et par inhalation chez les rats. Il provoque une irritation oculaire minime et des irritations cutanées modérées chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez le cobaye.

Une évaluation des risques pour la santé humaine a été réalisée à l'égard de la nouvelle préparation commerciale, Raid insecticide contre les insectes rampants 3. L'utilisation à l'intérieur de ce produit en aérosol à usage domestique ne devrait pas poser de risques inacceptables pour les travailleurs et les personnes à proximité.

Évaluation environnementale

Le profil d'emploi homologué de Raid insecticide contre les insectes rampants 3 entraînerait une exposition environnementale limitée. Les énoncés figurant sur les étiquettes des produits contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

Les données d'efficacité obtenues à partir de quatre essais en laboratoire et d'un produit précédent justifiaient les allégations de Raid insecticide contre les insectes rampants 3. Un essai a révélé un taux de décès de 100 % des fourmis des trottoirs pendant jusqu'à deux semaines lorsque le produit mis à l'essai était appliqué sur du vinyle ou du contreplaqué. Cependant, un produit précédent justifiait l'allégation relative à la suppression des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées et grillons pendant jusqu'à 10 jours. Trois essais ont révélé un taux de décès de 100 % des coquerelles, poissons d'argent, grillons, mille-pattes, araignées, fourmis, perce-oreilles et coccinelles asiatiques multicolores lorsque le produit mis à l'essai était appliqué directement sur l'organisme nuisible visé.

Conclusion

L'ARLA a procédé à un examen des renseignements disponibles et a déterminé que l'allégation concernant la suppression directe des fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées, coccinelles asiatiques multicolores, mille-pattes, poissons d'argent et grillons peut être justifiée. Toutefois, la suppression à effet rémanent ne peut être justifiée que pour les fourmis, coquerelles, perce-oreilles, araignées et grillons dans la présente demande. Raid insecticide contre les insectes rampants 3 est admissible à l'homologation complète.

References

Studies/Information Provided by Applicant/Registrant

PMRA No	Title
1869179	Confidential Business Information Reference Document - Title: 3.2.2 – Description of the Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI
1869181	Confidential Business Information Reference Document - Title: 3.2.3 – Description of the Formation of Impurities of Toxicological Concern, DACO: 3.2.3 CBI
1877950	Updated document: starting materials, DACO: 3.2.1 CBI
1919857	Updated formulation process, DACO: 3.2.2 CBI
1987156	Updated Description of the Formulation Process (modified November 2010) - CBI reference doc., DACO: 3.2.2 CBI
1869184	2009, Method Validation of Quantitative Analytical Method ARTM-W-90003924C to Determine the Concentration of Pyrethrins, Piperonyl Butoxide, and Cyfluthin in AK2C, DACO: 3.4.1 CBI
1919859	3.4.1 information request, DACO: 3.4.1
1869186	2009, Physical and Chemical Properties Testing of AK2C, DACO: 3.5.1
1869191	Container Material and Description, DACO: 3.5.5

- 1869195 Oxidizing or Reducing Action (Chemical Incompatibility), DACO: 3.5.8
 1869197 Storage Stability, DACO: 3.5.10
 1869199 Explodability, DACO: 3.5.12
 1869200 Miscibility, DACO: 3.5.13
 1869201 Corrosion Characteristics, DACO: 3.5.14
 1869202 Dielectric breakdown voltage, DACO: 3.5.15
 1987157 3.5.10 12 month storage stability data, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI
 1869209 Toxicology Summary, DACO: 4.1
 1869211 2009, Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats (AK2C), DACO: 4.2.1,4.6.1
 1869212 2009, Acute Dermal Toxicity in Rats (AK2C), DACO: 4.2.2,4.6.2
 1869213 2009, Acute Inhalation Toxicity Study in Rats (AK2C), DACO: 4.2.3,4.6.3
 1869215 2009, Primary Eye Irritation Study in Rabbits (AK2C), DACO: 4.2.4,4.6.4
 1869216 2009, Primary Skin Irritation Study in Rabbits (AK2C), DACO: 4.2.5,4.6.5
 1869217 2009, Dermal Sensitization Study in Guinea Pigs (Buehler Method) (AK2C), DACO: 4.2.6,4.6.6
 1881639 2006, Reregistration Eligibility Decision for Pyrethrins. US EPA, DACO: 12.5
 1893993 2006, Reregistration Eligibility Decision for Piperonyl Butoxide (PBO), US EPA, DACO: 12.5
 1869219 Efficacy Summary, DACO: 10.1
 1869225 2110, Residual efficacy of AK2C against various arthropods, DACO: 10.2.3.2 (A)
 1869229 2010, Direct spray efficacy of AK2C against Various crawling arthropods, DACO: 10.2.3.2(A)
 1869230 2009, Insecticide efficacy of an aerosol (AK2C) against earwigs, DACO: 10.2.3.2 (A)
 1869231 2009, Efficacy testing with multi-colored Asian lady beetles, DACO: 10.2.3.2(A)
 1987164 2010, Unforced residual efficacy of AK2C against ants, DACO: 10.2.3.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.